

MAIRIE D'AUZIELLE



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES 3A

En application de la délibération prise en Conseil Municipal du 11 juillet 2017,

Entre les soussignés,

D'une part,

Madame Michèle SEGAFREDO, Le Maire,
Représentant la Commune,

Et d'autre part, Monsieur/Madame :

Il a été convenu de la location de la **salle des 3A** du au
Pour y organiser :

Dans les conditions suivantes :

1. Le montant de la location **par soirée** est fixé à : **70 €**, **chèque à l'ordre du Trésor Public**
pour la date du : au
2. Les effectifs accueillis simultanément n'excéderont pas **30 personnes**,
3. L'organisateur utilisant le local justifie d'une **souscription d'assurance responsabilité civile N°**
4. La présente location fera l'objet d'un **Etat des Lieux** avant et après utilisation,
5. Un chèque de caution de **200 € (à l'ordre du Trésor Public)** sera versé lors de la signature de la présente convention et restitué une semaine après la festivité « sous conditions » :
 - a. **Qu'aucune casse et détérioration** de matériels prêtés de la salle ne soient constatées,
 - b. Que le **local soit rendu propre et sol lavé**,

MAIRIE D'AUZIELLE

6. Ces conditions non respectées entraîneront des frais à la charge de l'organisateur :
le chèque de caution sera alors encaissé,
7. L'organisateur reconnaît avoir été informé des dispositions relatives à la sécurité et s'engage à les faire respecter,
8. En cas d'incendie ou autre, l'organisateur est seul responsable de l'évacuation de la salle,
9. La présente convention peut être dénoncée :
 - a. Par la commune à tout moment pour cas de force majeure,
 - b. Par l'organisateur pour cas de force majeure dans un **délai de cinq jours** avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

LU ET APPROUVE
L'organisateur,

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO